



Directives pour la formation des arbitres

Swiss Ice Hockey

Officiating Committee



Table des matières

Art. 1 Bases.....	3
Art. 2 Champ d'application.....	3
Art. 3 Principes	3
Art. 4 Durée des cours, types de cours et contenu.....	3
Art. 5 Procédure de sélection pour nouveau arbitres du SE	4
Art.6 Joueur de NL/SL comme arbitre	5
Art.7 Formation individuelle / encadrement	5
Art. 8 Instructeurs / Superviseurs.....	5
Art. 9 Infrastructure	5
Art. 10 Acceptation et entrée en vigueur	5
Annexe I - Leçons cours de base	6
Annexe 2 - Exigences	7
1. Application	7
2a. Limites des tests	7
2b. Limites test Macolin	8
2c. Test alternatif bicyclette ergométrique (remplace uniquement le Yoyo ou la course 5 km)	8
3. Partage des coûts des tests de rattrapage	12
4. Membres CA.....	12
Annexe 3 - Carrière d'arbitre.....	12
Annexe 4 - Formation pratique.....	13



Directives pour la formations des arbitres

Art. 1 Bases

Ces directives sont édictées sur la base du règlement des arbitres SIHF et approuvé par l'OffCom.

Art. 2 Champ d'application

Ces directives sont obligatoires pour tous les employés et instructeurs qui enseignent au nom du OffCom et pour tous les arbitres et aspirants arbitres.

Art. 3 Principes

Les conditions sont les mêmes dans toute la Suisse; c'est à dire que dans chaque région, les cours de base ont la même durée, et comportent le même nombre de leçons avec le même contenu. La structure de cours peut être adaptée aux conditions régionales.

Art. 4 Durée des cours, types de cours et contenu

Les journées test et les cours d'arbitres annuels sont organisés en LN par le RiC, resp. en RL par les responsables régionaux des arbitres. Les arbitres ou les candidats arbitres (aspirants) inscrits par les clubs sont convoqués et tenus de suivre ces cours et de participer aux journées test.

Les instances de la LN ainsi que celles des régions sont libres de planifier des cours et tests supplémentaires en fonction de leurs budgets. Ils ont aussi la possibilité de faire participer les arbitres au financement des cours supplémentaires.

Le programme des cours, les participants et les compétences sont définis par le OffCom dans les Directives pour la formation des arbitres.

LS (SE)

Les jours de formation maximum suivants s'appliquent au LS:

- Camp d'entraînement 3-5 jours
- Journée test 1 jour
- Cours intermédiaire (Noël) ½ jour
- Cours de préparation PO 1 ½ jour
- Cours de préparation PO 2 ½ jour
- Cours de préparation PO 3 1 jour
- Cours de fin de saison 1 jour

Le RiC est libre - de raccourcir ou d'annuler des cours, à sa discrétion.

NAS (SEA)

Adaptés aux spécificités régionales, les jours de formation minimum suivants s'appliquent en RL :

- Cours de base (nouveaux arbitres) 2-4 jours
- Cours principal 2 jours
- Cours Novices 1 jour
- Cours Séniors 1 jour
- Journée test 1 jour
- Cours intermédiaire 1 jour
- Cours de préparation PO 1 jour
- Cours Moskitos 1 jour



Directives pour la formations des arbitres

Un nouvel arbitre doit suivre le cours de base (CB). Le cours de base a pour objectif d'apporter à tous les arbitres les conditions nécessaires pour la direction des matches, la connaissance et l'interprétation des règles, statuts, règlements et directives ainsi que de toutes les activités et tâches relatives au jeu. Les leçons obligatoires sont mentionnées dans l'annexe I. Les cours de base doivent être dispensés dans la langue maternelle (d/f/i) des arbitres.

Dès la 3ème année, les arbitres ont les choix suivants :

- Cours d'arbitres général
- Cours de répétition (refresh) (reste dans sa ligue)

Les thèmes du cours d'arbitre général seront adaptés aux besoins des régions et servent au développement des arbitres. Si deux ou plusieurs régions traitent du même sujet les présentations doivent être accordées afin de garantir l'uniformité. L'OffCom peut aussi prescrire des leçons obligatoires.

Au cours de répétition (Refresh) les arbitres qui veulent rester dans leur ligue seront annuellement tenus au courant des nouveautés dans tous les domaines.

Dans le sport espoir et amateur, les arbitres de langue allemande, resp. française doivent avoir la possibilité de suivre les cours dans leur langue maternelle. Les participants de langue italienne peuvent choisir.

Les dates des cours d'arbitre et des journées test sont publiées sur le site web de la SIHF (Referee) et sont contraignantes. Si un arbitre n'a pas reçu de convocation 14 jours avant le cours ou la journée test, il est tenu d'en notifier l'organisme compétent (NL : RiC ; RL : responsable régional des arbitres).

Art. 5 Procédure de sélection pour nouveau arbitres du SE

Principe

Les arbitres pour la ligue nationale seront principalement sélectionnés dans les contingents des arbitres des ligues espoirs et amateurs. On peut aussi recruter des arbitres étrangers qui sont très bien qualifié.

Le Officiating Management SE complète, quand c'est nécessaire, continuellement le contingent d'arbitres du SE.

Potentiel

À cette fin, il y a les options suivantes : a) Les superviseurs et scouts du SE cherchent des candidats potentiels (Talent Scout) b) Les responsables des régions d'arbitres font des recommandations

Critères Ce qui suit est pris en compte dans l'évaluation globale des candidats :

- Âge
- Connaissances linguistiques
- Taille (LM)
- Prestance
- Tests de condition physique, glace et règles
- Tests complémentaires □ Supervisions

Sélection

Selon l'évaluation globale, les candidats seront convoqués à un ou plusieurs tournois U16, U17, U18 ou U20. Ils y seront évalués par les encadrants du SE. À l'issue du tournoi, un rapport sera établi qui servira de base à une éventuelle intégration au SE.

Nomination

Si un arbitre est retenu comme Prospect il devra donc, comme tout arbitre qualifié en LN, réussir toutes les limites des tests de la LN, puis sera alors intégré dans le contingent des arbitres U20-Elit.



Directives pour la formations des arbitres

Art.6 Joueur de NL/SL comme arbitre

Les joueurs de LN e LS peuvent être inscrits comme arbitres. Ils font une formation de base comme arbitre puis sont engagés, dans une première phase, dans les catégories espoirs, puis, dans une seconde phase, au système à 3.

Art.7 Formation individuelle / encadrement

Lors de la formation individuelle il s'agit de reconnaître les capacités individuelles de chacun (potentiel) et d'en donner connaissance à l'arbitre. Elle permet aussi de découvrir les défauts et, avec des indications concrètes, d'expliquer comment ils peuvent être corrigés. La promotion du positif est à mettre au premier plan. Il faut montrer à l'arbitre comment il peut améliorer certaines choses et non de prime abord ce qu'il fait faux. L'encadrement devrait surtout avoir lieu en début de saison.

Art. 8 Instructeurs / Superviseurs

Dans la mesure du possible il faut engager uniquement des personnes ayant une bonne connaissance technique et méthodologique. En outre, les superviseurs doivent avoir une grande qualité d'observation et être capables de retranscrire et d'expliquer ce qui a été constaté. Les instructeurs doivent être engagés de manière appropriée ; C'est à dire Pro et SE pour former les arbitres du SE et de MSL/ 1ère ligue et SE et 1ère ligue, ainsi que des instructeurs qualifiés, pour former ceux des ligues inférieures.

Art. 9 Infrastructure

Utiliser des salles de théories et des installations sportives bien équipées. Engager tous les moyens auxiliaires disponibles (Flip-Chart, rétroprojecteur, vidéo projecteur, vidéo, film, etc...) pour présenter les matières. Dans la mesure du possible, travailler en petits groupes.

Art. 10 Acceptation et entrée en vigueur

Les présentes directives ont été complétées et adoptées par le OffCom le 07.05.2018 à Glattbrugg et entrent immédiatement en vigueur.



Annexe I - Leçons cours de base

Leçons cours de base

- A1 Présentation général du domaine de l'arbitrage
- A2 Un jour dans la vie d'un arbitre
- A3 Icing et Hybrid Icing
- A4 Positions et déroulements
- A5 Hors jeu (Offside)
- A6 Prolongation (Overtime) et Tir au Penalty
- A7 Autres règles
- A8 Pénalités et exemples
- A9 Déroulement des pénalités
- A10 Rapport de jeu et rapports
- A11 Structur cours de base dès 2017
- B1 Livre des règles de jeu et test de règles blanc
- B2 Test de patinage et limites
- B3 Administratif
- B4 Entraînement - test de règles avec 50 questions
- B4a Réponses du test de règles

Leçons cours d'arbitre général

- Leçons tirées de la saison passée, Corrections, Points faibles, Feed-back
- Nouveautés (règles, directives, etc.)
- Systeme à 3 (selon manuel pour les Head et LM)

Leçons cours de répétition (Refresh)

- Feed Back, Leçons tirées de la saison passée, Corrections, Points faibles
- Nouveautés (règles, directives, etc.)

Annexe 2 - Exigences

1. Application

- a) Fondamentalement, chaque test peut être répété une fois par saison.
- b) Si un arbitre ne réussit pas un test de rattrapage, il sera engagé dans une ligue inférieure. Il doit cependant avoir atteint les limites de cette ligue.
- c) Les candidats et prospects doivent réussir toutes les limites des tests de la catégorie supérieure.
- d) Le Ref-Management et les responsables régionales des arbitres fixent les dates pour le test de rattrapage. Toutefois, si, à cette date, un arbitre est accidenté ou dans l'incapacité de participer à la journée de rattrapage, il y a la possibilité de convoquer l'arbitre à une date ultérieure.

2a. Limites des tests

Qui	Cooper	Course 5 km			Glace*	Règles
		<29 ans	30-39 ans	>40 ans		
SE, MSL, Prospects,	2800 m	24 Min	25 Min	26 Min	60"	45
1ère ligue	2700 m	26 Min	27 Min	28 Min	62"	38
2ème ligue	2550 m	28 Min	29 Min	30 Min	65"	38
3ème ligue	2200 m	33 Min	34 Min	35 Min	145" – F GPS 69"	37
4ème ligue	2200 m	35 Min	36 Min	37 Min	150" – F GPS 75"	35
Nouveau actif					150"	35
NWA					150"	35
Sen. A+B, Vet A					135"	38
Sen C, Vet B, +50					145"	38

Dispositions

- Les arbitres de la LN, Prospects, MSL 1ère et 2ème ligue ainsi que les femmes qui participent au cours central effectuent le test de glace GPS. Les autres les exercices suivants : 40 en avant, 40 m en arrière, test pylônes (slalome) et le grand huit.
- Les femmes ont un bonus de 3min pour les 5 km, resp. 300m pour les 12'.
- Répondre au questionnaire de règles: Par internet (tool arbitre). Si quelqu'un n'a pas la possibilité de faire le test via Internet il peut le faire par écrit au cours (journée des tests).
- Il est à l'appréciation des responsables régionaux de juger s'il faut, en 4ème ligue, effectuer la course des 5 km.

2b. Limites test Macolin

Qui	YoYo			Test du tronc		
	<29 ans	30-39 ans	>40 ans			
NL	16.4	16.2	15.8	V 120"	L 70"	D 90"
SL, ELA, Prospects	16.4	16.2	15.8	V 120"	L 70"	D 90"
Femmes SL, ELA	15.8	15.6	15.2	100	60	85
Femmes 1ère ligue	14.0	13.8	13.4	100	60	85
Femmes 2ème ligue	13.6	13.4	13.0	90	50	78
Femmes 3ème ligue	13.2	13.0	12.2	80	40	70
Femmes 4ème ligue	12.2	12.0	11.8	70	35	65

Speed / Agility: pour le moment pas de limites fixées.

2c. Test alternatif bicyclette ergométrique (remplace uniquement le Yoyo ou la course 5 km)

Chaque arbitre qui ne peut ou ne veut pas effectuer la course des 5km, ou le test YoYo, a la possibilité de faire un test alternatif. Le test alternatif peut être exécuté auprès d'un Swiss Olympic Medical Center en Suisse. La liste des Medical Center reconnus est annexée. Cela doit être discuté avec le responsable régionale des arbitres, resp. en LN, Swiss League et en League Junior Elite A, avec le Referee in Chief et confirmé par ces derniers. Dans certains cours le test est organisé sur place.

L'intéressé doit contacter le Medical Center souhaité avant de s'y rendre. Etant donné que ce test a été développé spécifiquement pour les arbitres de hockey sur glace, l'arbitre, doit faire parvenir la documentation au centre choisi. Pour les questions techniques, le responsable du Center peut s'adresser directement au Dr. Gery Büsser de Swiss Olympic. C'est avec sa collaboration que nous avons développé ce test.

Les résultats obtenus de ce test doivent être transmis au responsable de la région, resp. pour les arbitres de LN, Swiss League et JEA, au Referee in Chief. Le Centre doit apposer un tampon sur le document et le signer. Ce test est financé par le participant lui-même. Selon le Medical Center choisi, le prix varie entre CHF 100.- et CHF 150.- (même prix que pour un test Conconi)

- Le test est effectué sur une bicyclette ergométrique. Le nombre de tours par min. de 80 à 85 doit être maintenu pour l'ensemble du test.
- La charge puissance est calculée en fonction de la ligue et du poids du participant
- Warmup 5': min. 100W - max 150W
- Ensuite, en fonction de la ligue, il y a six ou sept périodes d'efforts de 3 minutes avec entre chaque période, une phase de régénération d'une minute avec 100W de moins que pendant la charge puissance.

Exemple:

- Arbitre NL - 100 kg - âge 24 : $100 \times 2.5 = 250 \text{ Watt}$ > corrigé à 230 Watt valeur maximale. Phase de repos - 100 Watt = 130 Watt
- Arbitre 4ème ligue - 50kg - âge 41: $50 \times 1.9 = 95 \text{ Watt}$ Phase de repos 95 - 100 pas possible > corrigé de ce fait à 70 Watt (Minimum)



Directives pour la formations des arbitres

Ligue	Max - Min Watt	Watt/kg poids < 29 ans	Watt/kg poids 30-39 ans	Watt/kg poids > 40 ans	Phases
SE / MSL	230-70	2.5	2.45	2.35	7
1ère ligue	220-70	2.4	2.3	2.2	7
2ème ligue	210-70	2.3	2.2	2.1	7
3ème ligue	200-70	2.2	2.1	2.0	6
4ème ligue	190-70	2.1	2.0	1.9	6

Les femmes ont un bonus de 0,2 Watt/kg poids

Après chaque phase, le pouls est enregistré et l'effort perçu par le participant évalué selon l'échelle de Borg (voir: https://www.mobilesport.ch/wp-content/uploads/2011/06/Hilfsmittel_esa_1_f.pdf).

Si le nombre de tours d'un participant tombe, malgré un avertissement, en dessous de 80 le test sera arrêté et considéré comme non réussi. Ce test ne peut pas se faire avant le 1er juillet et les résultats doivent être envoyés au plus tard comme suit: SE 15.08 - MSL/1ère ligue 15.08. - autres ligues 15.10. de l'année en cours.



SWISS ICE HOCKEY FEDERATION Schiedsrichter

AUSDAUER-ALTERNATIVTEST - Ergometer-Test ab Saison 2017-18

NAME: _____ GEB.DATUM: _____ LIGA: _____

VORNAME: _____ GEWICHT: _____ DATUM: _____

Zeit	100W warmup 1 Min./120 sek.	150W warmup 2 Min./180 sek.	3	STUFE 1* 3 Min./180 Sek. REG**	STUFE 2* 3 Min./180 Sek. REG**	STUFE 3* 3 Min./180 Sek. REG**	STUFE 4* 3 Min./180 Sek. REG**	STUFE 5* 3 Min./180 Sek. REG**	STUFE 6* 3 Min./180 Sek. REG**	STUFE 7* 3 Min./180 Sek. REG**
1 2' 120 sek.	warmup 1	100 Watt	nach 2 Min.	(2 Min.)	Puls	Borg	8-20			
2 5' 180 sek.	warmup 2	150 Watt	nach 3 Min.	(5 Min.)	Puls	Borg	8-20			
3 8' 180 sek.	Stufe 1	Watt	nach 3 Min.	(8 Min.)	Puls	Borg	8-20			
4 9' 60 sek.	Reg 1	Watt	nach 1 Min.	(9 Min.)	Puls	Borg	8-20			
5 12' 180 sek.	Stufe 2	Watt	nach 3 Min.	(12 Min.)	Puls	Borg	8-20			
6 13' 60 sek.	Reg 2	Watt	nach 1 Min.	(13 Min.)	Puls	Borg	8-20			
7 16' 180 sek.	Stufe 3	Watt	nach 3 Min.	(16 Min.)	Puls	Borg	8-20			
8 17' 60 sek.	Reg 3	Watt	nach 1 Min.	(17 Min.)	Puls	Borg	8-20			
9 20' 180 sek.	Stufe 4	Watt	nach 3 Min.	(20 Min.)	Puls	Borg	8-20			
10 21' 60 sek.	Reg 4	Watt	nach 1 Min.	(21 Min.)	Puls	Borg	8-20			
11 24' 180 sek.	Stufe 5	Watt	nach 3 Min.	(24 Min.)	Puls	Borg	8-20			
12 25' 60 sek.	Reg 5	Watt	nach 1 Min.	(25 Min.)	Puls	Borg	8-20			
13 28' 180 sek.	Stufe 6	Watt	nach 3 Min.	(28 Min.)	Puls	Borg	8-20			
14 29' 60 sek.	Reg 6	Watt	nach 1 Min.	(29 Min.)	Puls	Borg	8-20			
15 32' 180 sek.	Stufe 7	Watt	nach 3 Min.	(32 Min.)	Puls	Borg	8-20			
16 33' 60 sek.	Reg 7	Watt	nach 1 Min.	(33 Min.)	Puls	Borg	8-20			

* BELASTUNG: Dauer 3 Min. **** Regenerationsphase -100Watt von Belastungswatt Dauer 1 Min.**

NUSSTUFENSTEL	<125 J	30-39 J	>40
1. Liga	2,50	2,45	2,35
2. Liga	2,40	2,30	2,20
3. Liga	2,30	2,20	2,10
4. Liga	2,20	2,10	2,00
5. Liga	2,10	2,00	1,90
6. Liga	2,00	1,90	1,80

Ergometer-Model _____

Kt.	Institution	Adresse	Kontakt	Preis
BE	SportsClinic#1 AG-Team Laura Trachsel	Papiermühlestrasse 73 Wankdorf Center CH-3014 Bern	info@sportsclinicnumber1.ch T. +41 31 356 11 11	100.-
BL	Praxisklinik Rennbahn AG Sarah Rüfenacht	Kriegackerstrasse 100 4132 Muttenz	T. direkt +41 61 465 64 98 Tel. Zentrale +41 61 465 64 64 sarah.ruefenacht@rennbahn- klinik.ch	100.-
BS	Crossklinik / Merian Iselin Susanne Walitzek	Bundesstrasse 1 4009 Basel	T. Zentrale +41 61 285 10 10 Tel. direkt +41 61 285 10 72 susanne.walitzek@crosskli-nik.ch	120.-
GE	Hôpitaux Universitaires de Genève Cressy Santé Dr. med. Jacques Ménétrey	Rte Loex 99 1232 Confignon	T 022 372 79 11 jacques.menetrey@hcuge.ch www.cressysante.hug-ge.ch	100.-
GE	La Tour Sport Medicine Dr Boris Gojanovic	Hôpital de la Tour SA / 3 avenue Jacob Daniel Maillard 1217 Meyrin	T +41 22 719 65 65 F +41 22 719 65 66 E boris.gojanovic@latour.ch W www.drsportsante.com	150.-
GR	Davos Sportmedizin Dr. med. Walter Kistler	Promenade 4 7270 Davos Platz	T 081 414 81 58 wkistler@spitaldavos.ch www.davos-sportmedizin.ch www.spitaldavos.ch	100.-
LU	Sportmedizin Zentral- schweiz Dr. med. Arnold Egger-schwiler	Sportgebäude Zihlmattweg 46 6005 Luzern	T 041 318 61 61 x TELEFON ANMELDEN a.eggenschwiler@medbase.ch www.sportmedizin-zentral- schweiz.ch	100.-
SG	Zentrum für Medizin und Sport beim Hotel Säntis- park Dr. med. Patrik Noack	Wiesenbachstr. 5 9030 Abtwil	T 071 313 70 20 p.noack@medbase.ch www.med- sport.ch www.medbase.ch	150.-
SG	Medizinisches Zentrum Bad Ragaz Dr. med. Christian Schlegel	Medizinisches Zentrum 7310 Bad Ragaz	T 081 303 38 26 christian.schlegel@resortra- gaz.ch www.resortragaz.ch	100.-
TI	Centro di Medicina e chi- rurgia dello sport Ospe- dale Regionale di Locarno Patrick Vetterli	6600 Locarno	T 091 811 48 48 vetterlipatrick@hotmail.com	100.-
VD	CHUV. Département de l'appareil locomoteur (DAL) Dr. med. Gérald Gremion	Av. Pierre-Decker 4 1011 Lausanne	T 021 314 94 06 gerald.gremion@chuv.ch www.chuv.ch	100.-
VS	Clinique Romande de Ré- adaptation Suvacare Dr. med. Pierre-Etienne Fournier	Avenue du Grand- Champsec 90 1950 Sion	T 027 603 21 54 pierre.etienne.fournier@crr- suva.ch www.crr-suva.ch	100.-/ 150.-
ZH	Schulthess Klinik Zürich Dr. med. Gery Büsser	Lengghalde 2 8008 Zürich	T 044 385 74 53 gerhard.buesser@kws.ch www.schulthess-klinik.ch	100

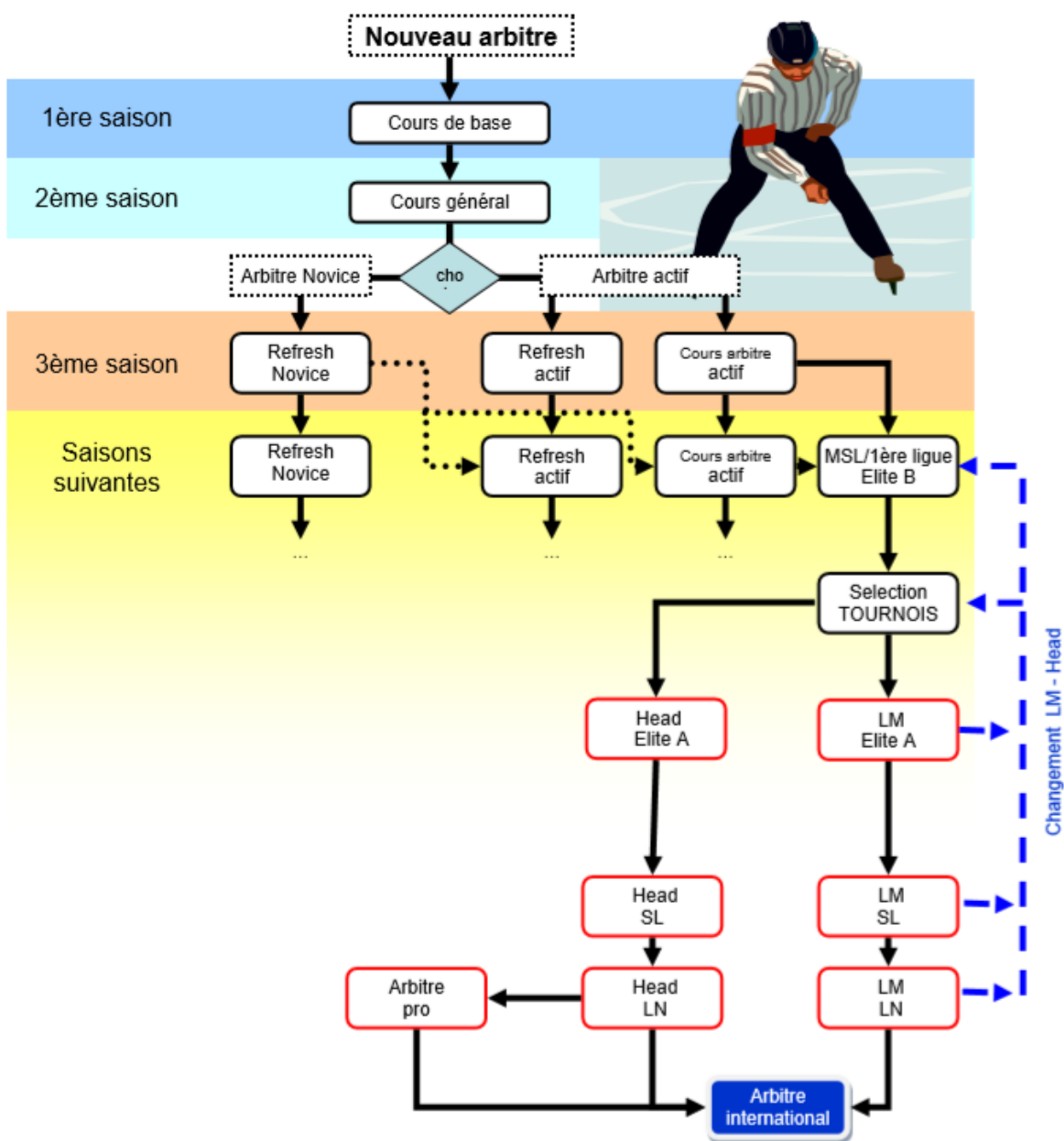
3. Partage des coûts des tests de rattrapage

Une partie des coûts pour la journée de rattrapage (certificat médical, incapacité professionnelle ou militaire excepté) est à la charge des participants. L'OffCom fixe le montant pour chaque discipline.

4. Membres CA

Les membres de la CA qui désire siffler en « actif » doivent faire un cours ou au moins réussir les tests de la ligue correspondante.

Annexe 3 - Carrière d'arbitre



Annexe 4 - Formation pratique

